



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Industrial Primers

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	Industrial Primers
NO DE PRODUIT :	A779-780NF2
UTILISATION	Peinture
DISTRIBUTEUR	Plasti-Kote Ltd. PO Box 867, Pampisford, Cambridge, CB22 3XP T : 44 (0) 1223 836400 F : 44 (0) 1223 836686 sds@plasti-kote.co.uk
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE	+44(0)1223 836400 (08:30am to 16:00pm Monday-Friday)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Extrêmement inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Irritant pour les yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CLASSIFICATION Xi;R36. F+;R12. R52/53, R66, R67.

POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Récipient sous pression : ne doit pas être exposé à des températures supérieures à 50°C . Le produit est extrêmement inflammable et peut, même à température ambiante, dégager des vapeurs qui produisent des mélanges explosifs vapeur-air.

POUR L'HOMME

À des concentrations élevées, les vapeurs et les aérosols ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Industrial Primers

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
ACÉTONE	200-662-2	67-64-1	30-60%	F;R11 Xi;R36 R66 R67
XYLÈNE	215-535-7	1330-20-7	5-10%	R10 Xn;R20/21 Xi;R38
BUTANE	203-448-7	106-97-8	5-10%	F+;R12
TITANIUM DIOXIDE PIGMENT	236-675-5	13463-67-7	1-5%	-
KAOLIN (WHITE CLAY)		1332-58-7	1-5%	-
ACÉTATE D'ISOBUTYLE	203-745-1	110-19-0	1-5%	F;R11 R66
MINERAL SPIRITS	232-489-3	8052-41-3	1-5%	Xn;R65. N;R51/53. R10,R66.
BARIUM METABORATE	237-222-4	13701-59-2	1-5%	Xn;R20/22.
ETHYLBENZÈNE	202-849-4	100-41-4	1-5%	F;R11 Xn;R20
IRON OXIDE	215-168-2	1309-37-1	1-5%	-
CARBON BLACK	215-609-9	1333-86-4	< 1%	-
ETHANOL	200-578-6	64-17-5	< 1%	F;R11

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

4 PREMIERS SECOURS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée.

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration s'est arrêtée.

Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

INGESTION

Rincer immédiatement la bouche et donner de l'air frais. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer immédiatement avec de l'eau. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs. Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie. Refroidir les atomiseurs exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Extrêmement inflammable. Provoque des mélanges explosifs avec l'air. Peut exploser dans un incendie. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au niveau du sol jusqu'aux sources d'inflammation.

RISQUES PARTICULIERS

Récipient sous pression : ne doit pas être exposé à des températures supérieures à 50°C .

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Assurer une protection individuelle appropriée (y compris une protection respiratoire) durant l'enlèvement du produit répandu dans une atmosphère confinée.

Industrial Primers

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Éviter le rejet dans les égouts.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Assurer une ventilation adéquate et rassembler le produit répandu. Empêcher l'écoulement dans un égout.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Lire et suivre les recommandations du fabricant. Éviter l'inhalation de vapeurs et aérosols. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. En cas de vidange faite en présence de flammes nues ou de corps incandescents, la bombe aérosol risque de s'enflammer.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Extrêmement inflammable. Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	Norme	VME - 8 hrs		VLE - 15 min		Remarques
ACÉTATE D'ISOBUTYLE	VLEP	150 ppm	710 mg/m ³	200 ppm	940 mg/m ³	
ACÉTONE	VLEP	500 ppm	1210 mg/m ³			
BARIUM METABORATE	VLEP		0,5 mg/m ³			en Ba
BUTANE	VLEP	800 ppm	1900 mg/m ³			
CARBON BLACK	VLEP		3,5 mg/m ³			
ETHANOL	VLEP	1000 ppm	1900 mg/m ³	5000 ppm	9500 mg/m ³	
ETHYLBENZÈNE	VLEP	100 ppm	442 mg/m ³	200 ppm	884 mg/m ³	*
IRON OXIDE	VLEP		5 mg/m ³			en Fe
KAOLIN (WHITE CLAY)	VLEP		10 mg/m ³			
TITANIUM DIOXIDE PIGMENT	VLEP		10 mg/m ³			en Ti
XYLÈNE	VLEP	50 ppm	221 mg/m ³	100 ppm	442 mg/m ³	*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée

PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP). En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

MESURES D'HYGIÈNE

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT

Aérosol

Industrial Primers

COULEUR	Variable		
ODEUR	des solvants		
AUTRES DONNÉES	Contains liquified gas under pressure. A flash pont method is not available for aerosols but the propellant has a flash point of <-40°C with flammability limits of 9.5% upper and 1.8% lower. Auto-ignition temperature is 410/580°C.		
POINT D'ÉCLAIR (°C)	<-40°C	TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMATION (°C)	410-580
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - INFÉRIEURE (%)	1.8%	LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - SUPÉRIEURE (%)	9.5%

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Hautement volatil.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter l'exposition aux températures élevées ou à la lumière solaire.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

CONTACT AVEC LA PEAU

En cas d'utilisation normale, aucune irritation de la peau n'est à prévoir. L'exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

CONTACT AVEC LES YEUX

Irritant pour les yeux. Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ

À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées. Arythmie (déviation du rythme cardiaque normal).

VOIE D'EXPOSITION

Inhalaton.

ORGANES CIBLES

Système nerveux central. Appareil respiratoire, poumons.

SYMPTÔMES

Effet narcotique. Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Ce produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique. Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

S'assurer que les récipients sont vides avant rejet (risque d'explosion). Ne pas percer ou brûler, même pas après vidange. Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Industrial Primers



DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	AEROSOLS (IATA: Aerosols, flammable)		
NO. UN ROUTE	1950	N°CLASSIFICATION ADR	2, 5F
CLASSIFICATION ADR	Classe 2.1 Gaz inflammables.	GROUPE D'EMBALLAGE ADR	-
TUNNEL RESTRICTION CODE	(E)	NO. D'ÉTIQUETTE ADR	2.1
NO. CLASSE RID	2, 5F	GROUPE D'EMBALLAGE RID	-
NO. UN MER	1950	CLASSE IMDG	2.1
GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	-	EMS	F-D, S-U
NO. UN, AIR	1950	CLASSE AIR	2.1
GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	-		

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

ÉTIQUETAGE



Irritant



Extrêmement inflammable

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R12	Extrêmement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

CONSEILS DE PRUDENCE

A1	Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
A2	Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
S2	Conserver hors de la portée des enfants.
S16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S24/25	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S29	Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S51	Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

Industrial Primers

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Directive sur Aerosol 75/324/CEE et 94/01/CEE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

16 AUTRES INFORMATIONS

DATE DE RÉVISION 06-01-2009

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

NC	Non classé.
R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R12	Extrêmement inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Irritant pour la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.